Nations Unies A/HRC/31/L.45

# Assemblée générale

Distr. limitée
22 mars 2016
Français
Original : anglais

## Conseil des droits de l'homme

**Trente et unième session**

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement**

**Chine, Cuba, Égypte*, Fédération de Russie, Iran (République islamique d')*, Pakistan* : amendement au projet de résolution A/HRC/31/L.28**

### 31/… Protection des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels

*Remplacer* le treizième alinéa du préambule *par le libellé suivant* :

*Reconnaissant* le rôle important que jouent les individus, les groupes et les organes de la société qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits de l'homme pour ce qui est de promouvoir et encourager la réalisation de tous les droits économiques, sociaux et culturels, notamment en dialoguant avec les gouvernements et en contribuant aux efforts déployés en vue de la mise en œuvre des obligations qui incombent aux États dans ce domaine, et accueillant avec satisfaction les mesures prises par certains États pour adopter des politiques et des législations nationales qui créent des conditions de travail favorables et un environnement propice aux individus, aux groupes et aux organes de la société qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits de l'homme,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

GE.16-04614 (F) 230316 230316

*1604614*

Merci de recycler